

## A l'heure du Grand Paris : retour sur l'annexion des banlieues en 1860<sup>1</sup>

Le 29 avril 2009, Nicolas Sarkozy dévoilait le projet d'un « Grand Paris » dont on parlait beaucoup depuis trois ans, un Grand Paris qui n'en est pourtant pas à ses premiers pas. 150 ans plus tôt, le « Nouveau Paris » voyait le jour, donnant naissance, à peu de choses près, à la ville que nous connaissons aujourd'hui, avec ses vingt arrondissements et ses deux bois. Dans l'opération, les communes de banlieue perdirent tout ou partie de leur territoire. Gentilly fut ainsi amputée des hameaux de la Glacière et de la Maison Blanche. A l'heure du Grand Paris des années 2000, il semble intéressant, voire nécessaire, de revenir à l'histoire et de se pencher sur les motivations, les modalités et les conséquences de l'extension de 1860. Comment les choses se sont-elles passées à Gentilly ? L'extension de 1860 était-elle une fatalité ? Au terme de ce retour sur l'histoire et avant la visite prévue de l'exposition des projets d'architecte pour le Grand Paris, nous tenterons brièvement de repérer les grandes différences entre le projet de Napoléon III et le projet actuel.

### I - Au commencement étaient les fortifications de Paris (1840-1846)...<sup>2</sup>

Après les invasions de la capitale en 1814 et 1815 et la fin du Premier Empire, des projets de fortification de Paris voient le jour et sont mis à l'étude par les Gouvernements successifs. Les commissions créées pour étudier la question voient s'opposer les partisans d'une enceinte continue aux défenseurs du système de forts détachés. Les débats sont particulièrement vifs dans les années 1830, sans aboutir à aucun résultat tangible. Finalement, au mois de mai 1840, la Commission de Défense du Royaume présente son projet et dans un contexte de tensions internationales, le Ministère Thiers décide, par l'ordonnance du 10 septembre 1840, la construction de la nouvelle enceinte qui combine les deux systèmes (continu et forts). Plusieurs propriétaires sont expropriés pour cause d'utilité publique afin de permettre la construction de la ligne fortifiée. Une zone de servitudes militaires de 250 mètres, non aedificandi, s'étend au-delà de l'enceinte.<sup>3</sup> La vocation de l'enceinte est bien militaire et défensive : il s'agit avant tout de protéger la capitale. Comme auparavant, la ville de Paris reste délimitée par le Mur des Fermiers Généraux, construit entre 1785 et 1797, qui sert de limite juridique et fiscale à la ville.

Rupture violente de l'espace et du paysage, les fortifications bouleversent radicalement la vie des communes et de la capitale sans entraîner immédiatement de changements dans les structures administratives. La nouvelle enceinte englobe 11 communes de banlieue appelées aussi communes suburbaines, qui sont à l'époque des villages, comme Belleville, Passy ou La Villette. Mais les fortifications viennent aussi couper 13 communes en deux ; c'est le cas de Montrouge, par exemple, et de Gentilly. A Gentilly, sans que les limites communales ne soient modifiées, les fortifications renforcent la séparation de fait entre le village historique, qui s'est développé autour de la Bièvre et qui abrite la mairie et l'église, et les deux principaux hameaux de la Maison Blanche et la Glacière. Vingt ans plus tard, en 1860, Paris annexe tous les territoires compris par l'enceinte. La Maison Blanche et la Glacière, ainsi que l'agglomération de la Butte aux Cailles, formée au début des années 1850, sont intégrées au 13<sup>ème</sup> arrondissement. Une autre petite partie du territoire de Gentilly, à l'ouest, du côté de la ferme Sainte-Anne et de la Santé, est rattachée au 14<sup>ème</sup> arrondissement.

<sup>1</sup> Sur les éléments historiques (construction des fortifications, anticipations de l'extension des limites Paris, évolution sociales, économiques et urbaines à Gentilly divisée par l'enceinte, etc.), je renvoie à mes propres travaux issus des recherches effectués dans le cadre d'un DEA et d'une thèse de doctorat dont la soutenance est prévue pour 2011. Voir notamment Virginie CAPIZZI, *Des fortifications de 1841 à l'annexion de 1860 : anticipations, politiques et comportements*, mémoire de DEA sous la dir. de G. Postel-Vinay, EHESS, 1999-2001, soutenu en juin 2001, 271p. + annexes ; V. CAPIZZI, « Pour une autre histoire des fortifications de Paris et de l'annexion de la "petite banlieue" », *Mémoires Paris et Ile-de-France*, t.54, FSHA Paris IDF, Paris, 2003, p.233-338 ; V. CAPIZZI, « Le mur en trop. Les fortifications ou la redéfinition d'une « petite banlieue » en discordance », in Actes du colloque *1860. Agrandir Paris*, éd. menée par le Comité d'histoire de la ville de Paris, à paraître (2011). Voir également N. MONTEL, « Chronique d'une mort non annoncée. L'annexion par Paris de sa banlieue en 1860 », *Recherches Contemporaines*, n°6, 2000-2001, p.217-254. Enfin, je renvoie à l'ensemble des contributions à paraître dans les actes du colloque *1860. Agrandir Paris*. Sous la plume de Frédéric Moret, Florence Bourillon, Pierre Casselle, Bernard Gaudillère, Jean-Luc Pinol, Catherine Bruant, Frédéric Tristram, Christiane Demeulenaère-Douyère pour la partie concernant la construction des fortifications, l'annexion et la petite banlieue.

<sup>2</sup> Certains auteurs datent la fin des travaux plutôt fin 1845 ; d'autres début 1846.

<sup>3</sup> Des limites à la construction et à la réparation des bâtiments sont imposées dans cette zone de servitudes militaires. Au sujet de la zone, voir les travaux de Madeleine LEVEAU-FERNANDEZ, notamment *La zone et les Fortifs*, éd. Le Temps des Cerises, Paris, 2005.

La plupart des historiens et des géographes qui se sont penchés sur le sujet – encore peu étudié il y a une douzaine d'années lorsque j'ai commencé mes recherches de DEA puis de doctorat (encore en cours et dont la soutenance est prévue en 2011) mais qui a bénéficié depuis d'une attention plus soutenue, en particulier à l'approche du centcinquantième du « Nouveau Paris » de 1860 – ont interprété l'extension parisienne jusqu'aux fortifications comme une évidence, une fatalité.<sup>4</sup> Mais histoire et fatalité ne font pas bon ménage... ! A l'époque, comment les habitants de Gentilly voyaient-ils le devenir de leur village ? Comment ont-ils vécu cette intrusion des fortifications sur leur territoire, et bien plus tard, l'annexion des hameaux les plus importants et les plus peuplés ? C'est la parole des habitants, des industriels, des maires qu'il s'agit d'essayer de retrouver pour reconstruire les futurs imaginés et sonder cette fameuse fatalité.

## II - Gentilly divisée : l'avenir de la commune en question

Dès l'annonce du projet en 1840, les réactions publiques sont vives, tant dans la presse locale et nationale que dans les communes de banlieue ou à la Chambre. Plusieurs articles, des pamphlets (comme celui d'Auguste Luchet, en 1840<sup>5</sup>), des mémoires (celui de De Vatimesnil, en 1841 par exemple<sup>6</sup>) des pétitions, des délibérations des conseils municipaux expriment dès cette date les craintes d'un avenir désormais incertain... ou trop certain.

Dès le mois de novembre, avant même les débuts des travaux, le conseil municipal de Gentilly s'était alarmé, invoquant les « pertes irréparables » que subirait la commune et les propriétaires, et demandant au « Ministre de l'Intérieur, tuteur né des communes, que dans le projet de loi qui doit être présenté aux chambres (...), il soit inséré une clause qui déclarerait textuellement que le tracé définitif n'apportera aucun changement à la circonscription actuelle de l'octroi de Paris. »<sup>7</sup>

En effet, l'extension de l'octroi parisien constitue la figure majeure d'une annexion que tous envisagent et que la plupart, à l'époque, redoutent. Les communes de banlieue, soumises à des droits d'octroi bien plus faibles que ceux de Paris, avaient vu se développer, à la faveur de cette situation fiscale avantageuse, de nombreux commerces et industries.<sup>8</sup> A la Maison Blanche, en particulier, et autour des barrières de Paris en général, les marchands de vins et les gargotes se multiplient ; les ouvriers viennent chercher en banlieue, du vin moins cher qu'à Paris. De même, plusieurs fabricants et industriels gentilléens, comme MM. Vert et Gaillard, vernisseurs, ou M. Sement, fabricant de papiers, ont ainsi préféré s'installer dans les hameaux, pour profiter de ces avantages, mais aussi de la proximité de la capitale.<sup>9</sup>

Au fil des années, les territoires compris entre le Mur des Fermiers Généraux (qui constituent toujours la limite de Paris) et les fortifications, se développent considérablement. En 1856, les deux tiers des Gentilléens vivent dans les hameaux englobés par l'enceinte (plus de 13000 habitants). Pour les autorités parisiennes et l'Etat, l'annexion devient alors une nécessité, essentiellement justifiée par des considérations urbaines (harmonisation du développement urbain, des réseaux, etc.) et « sécuritaires », comme l'on dirait aujourd'hui (maîtrise des populations ouvrières, meilleure coordination policière, alignement de la fiscalité de l'octroi de « l'entre-deux-murs » sur Paris de manière à supprimer un avantage fiscal, considéré comme source de trafics en tous genres et de pratiques de débauche, etc.).

## III - L'annexion de 1860

Peu de temps après son arrivée au pouvoir, Napoléon III nomme une commission d'embellissement de la capitale qui étudie des plans allant jusqu'aux fortifications. En 1856, la Commission des circonscriptions administratives est chargée d'étudier plusieurs modalités de l'annexion – 6 projets dont aucun ne correspond à la solution finalement retenue –, mais les réactions des membres sont hostiles : l'opinion n'est visiblement pas prête.

C'est en 1859, dans un contexte plus favorable, que l'Empereur soumet son projet d'extension des limites de Paris. Ce projet fait l'objet, dans les communes suburbaines, d'une enquête publique, même si la

<sup>4</sup> A titre d'exemple : Lucien LAMBEAU, Philippe VIGIER, Louis GIRARD, Pierre LAVEDAN, Bernard ROULEAU...

<sup>5</sup> Auguste LUCHET, *Justes frayeurs d'un habitant de la banlieue à propos des fortifications de Paris*, 1840.

<sup>6</sup> DE VATIMESNIL et alii, *Mémoire à l'appui des observations présentées par les communes de la banlieue de Paris, sur le projet de loi relatif aux fortifications de la capitale*, 1841.

<sup>7</sup> Délibération du conseil municipal de Gentilly, 6 novembre 1840, AD94, 1 Mi 1154.

<sup>8</sup> Les marchandises qui entraient et sortaient de Paris et des communes importantes (un seuil de population était défini pour l'établissement des octrois), étaient taxées et soumises au « droit d'octroi », impôt payable aux barrières ou bureaux d'octroi.

<sup>9</sup> Dossier d'enquête sur l'extension des limites de Paris, AN cote F/2(II)/SEINE/36/

décision d'annexer est déjà prise. A cette occasion, la population est invitée à faire part de ses avis et observations. A Gentilly, 29 habitants viennent faire une déposition à la mairie. On compte 3 oppositions. Les autres avis mentionnent surtout, comme dans la plupart des autres communes concernées d'ailleurs, la nécessité d'aménagements spécifiques pour les industries et les commerces, toujours en liaison avec la question de l'octroi ; des propriétaires demandent également des indemnités pour ce qu'ils considèrent parfois comme un préjudice.

Le texte de la loi finalement adopté le 16 juin 1859 a tenu compte de ces observations. En 1859, la mesure fait l'objet d'un large consensus mais sans enthousiasme. La fonction de nouvelle limite de Paris, pourtant évoquée dès la construction des fortifications, n'était pas le premier objectif assigné à l'enceinte. L'éventualité même de l'annexion, évoquée dès 1840, est à l'époque très vivement et largement rejetée. Mais en 1859, les choses ont changé : la mesure a été bien préparée, le moment est bien choisi (campagne d'Italie), des aménagements et des délais sont accordés afin de désarmer le plus possible les oppositions, et la nécessité d'une harmonisation des plans de développements de Paris et des banlieues (notamment pour la voirie) est mise en avant. Sans être une fatalité, l'extension de Paris, dès la construction des fortifications, est devenue pour tous l'horizon le plus probable du devenir des communes de banlieue, y compris Gentilly.

### **Conclusion : du « Nouveau Paris » d'hier au « Grand Paris » d'aujourd'hui**

Si certains thèmes et problématiques du Grand Paris – projets initiés, comme en 1860, par l'Etat –, semblent parfois proches de ceux des années 1856-1860, le projet actuel n'a que peu à voir avec le « Nouveau Paris » de 1860. Les limites du grand Paris ne sont pas encore fixées (le débat sur la proposition du Comité Balladur de fusionner, à l'horizon 2014, Paris et les départements des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis est encore différé). Le développement urbain est aujourd'hui beaucoup plus encadré qu'en 1860 et les enjeux ne sont pas tout à fait les mêmes (l'un des deux chantiers de réflexion du Grand Paris porte sur l'après-Kyoto et le développement durable ; on peut aussi citer la question des déplacements pendulaires domicile/travail entre Paris et ses banlieues). Le « fait urbain » dépasse aujourd'hui largement la réalité urbaine du milieu du XIXe siècle et les phénomènes économiques se jouent à des échelles qui dépassent l'échelle communale. Pour réfléchir et agir efficacement sur la ville et dans la ville aujourd'hui, il faut en réalité penser et agir beaucoup plus « large ».

On peut encore dire que les modalités de décision et d'action, et c'est important, diffèrent largement. Certes, un certain nombre d'élus locaux ou le Conseil de Paris ont qualifié d'autoritaires les façons de faire du Président de la République à propos du Grand Paris, stigmatisant un engagement de l'Etat trop intrusif et pas assez respectueux des collectivités locales ou des structures déjà existantes (comme le Syndicat des Transports d'Ile-de-France, STIF). Mais on ne peut pas assimiler la situation actuelle à l'autoritarisme impérial et aux mesures imposées sans discussion par Napoléon III et Haussmann. Aujourd'hui, les projets se nourrissent de réflexions partagées, de la consultation d'experts (architectes, urbanistes, économistes, historiens, etc.) et des débats (publics ou par voie de presse) où la critique et la négociation entre des acteurs urbains devenus beaucoup plus nombreux, vont bon train. Par ailleurs, des initiatives locales d'importance, non impulsées par l'Etat, voient le jour, comme la création du Syndicat Mixte ouvert « Paris Métropole » le 25 juin 2008.

Dans un numéro de la *Documentation Française* consacré au Grand Paris en 2007<sup>10</sup>, Jean-Marc Offner distingue quatre facteurs expliquant « le dépoussiérage du dossier » ces dernières années : « la prise de conscience de la double dynamique spatiale à l'œuvre depuis plusieurs années » avec le desserrement de l'habitat et des emplois en première et seconde couronnes, et des grands projets urbains parisiens souvent situés « aux frontières » de la Ville ; la « concurrence déclarée entre métropoles mondiales qui relance les interrogations sur les performances institutionnelles de la région parisienne » ; la « quête d'efficacité dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'action publique » autour de « priorités politiques » qui doivent être traitées « à la bonne échelle », au-delà des limites communales (banlieues et inégalités socio-spatiales, développement urbain durable, précarité sociale et logement, compétitivité et innovation...) ; enfin, la nécessité de remédier à « l'isolement de Paris » en favorisant des relations plus fortes avec les banlieues.<sup>11</sup>

<sup>10</sup> *Le Grand Paris*, Problèmes économiques et sociaux, La Documentation Française, Paris, n°942, nov. 2007, p.6-7.

<sup>11</sup> Pour Jean-Marc Offner, « l'élection de Bertrand Delanoë en 2001 signe la fin d'une époque marquée par une présence constante (...) des instances centrales dans la gestion de la capitale. Dans le même temps, la loi Chevènement sur l'intercommunalité (1999) remporte un succès étonnant en Ile-de-France » avec la création de plusieurs communautés

La visite de l'exposition « Le Grand Pari(s) » organisée par la SHG, permettra de mettre en perspective passé, présent et avenir, et de mieux comprendre les enjeux de la réflexion sur l'avenir de la ville-capitale devenue région-capitale dans un monde globalisé sensibilisé à des problématiques nouvelles (environnement, développement durable) et la nécessité de penser différemment un développement urbain intégré qui déborde l'échelle communale, en trouvant des solutions institutionnelles, économiques, architecturales, etc. mieux adaptées.

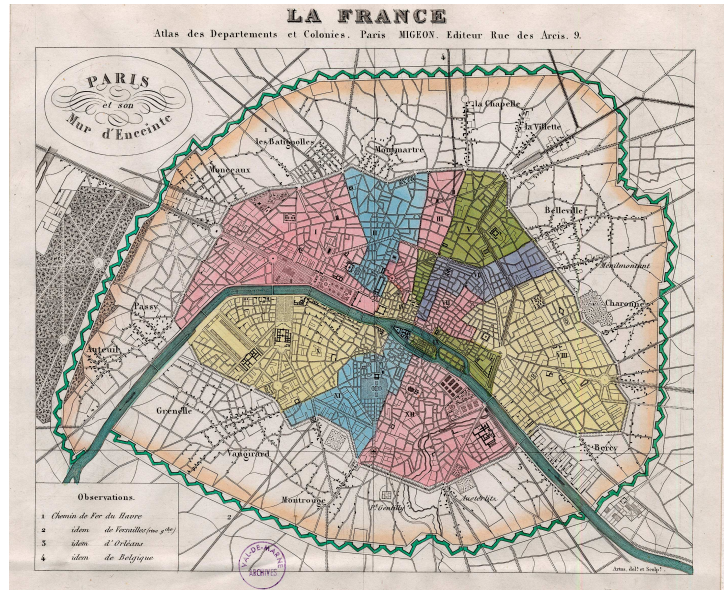
---

d'agglomération en banlieue. A Paris, « un élu communiste est chargé des relations avec les collectivités territoriales d'Ile-de-France (...). Sous le titre suggestif d'*Extra-Muros*, une *Lettre de la coopération territoriale* est publiée. En 2002, le Pavillon de l'Arsenal accueille l'exposition *Territoires partagés, l'archipel métropolitain : le centre d'information d'urbanisme et d'architecture de la Ville de Paris* donne officiellement à voir l'au-delà du périphérique. Dans la même veine, ce sera, en 2006 *Paris en Ile-de-France. Histoires communes* », *ibid*, p.7



**Paris et son mur d'enceinte.** Le Paris d'avant l'annexion est figuré avec ses arrondissements anciens (de I à XII) ; les fortifications de Thiers sont figurées par un liseré festonné vert.

Source : *Atlas des départements et colonies, Paris Migeon, éditeur rue des Arcis, dessinateur et graveur Artus, sans date (av.1860), AD du Val-de-Marne, cote 6 Fi A Paris 1*



**Tableau d'assemblage de Gentilly, plan cadastral de 1846.** J'ai porté en rouge le tracé des fortifications : au sud, le village historique, au nord, les hameaux de la Glacière (ouest) et de la Maison Blanche (est).

Lieu de conservation original : AC de Gentilly ; Service reproducteur : Service régional de l'Inventaire d'Ile-de-France, n° phototype : 97940426V, réf. : IVR11\_97940426V, crédit photo : © Inventaire général, ADAGP, 1997 ; reproduction soumise à autorisation, <http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/presenta/bddinv.htm>

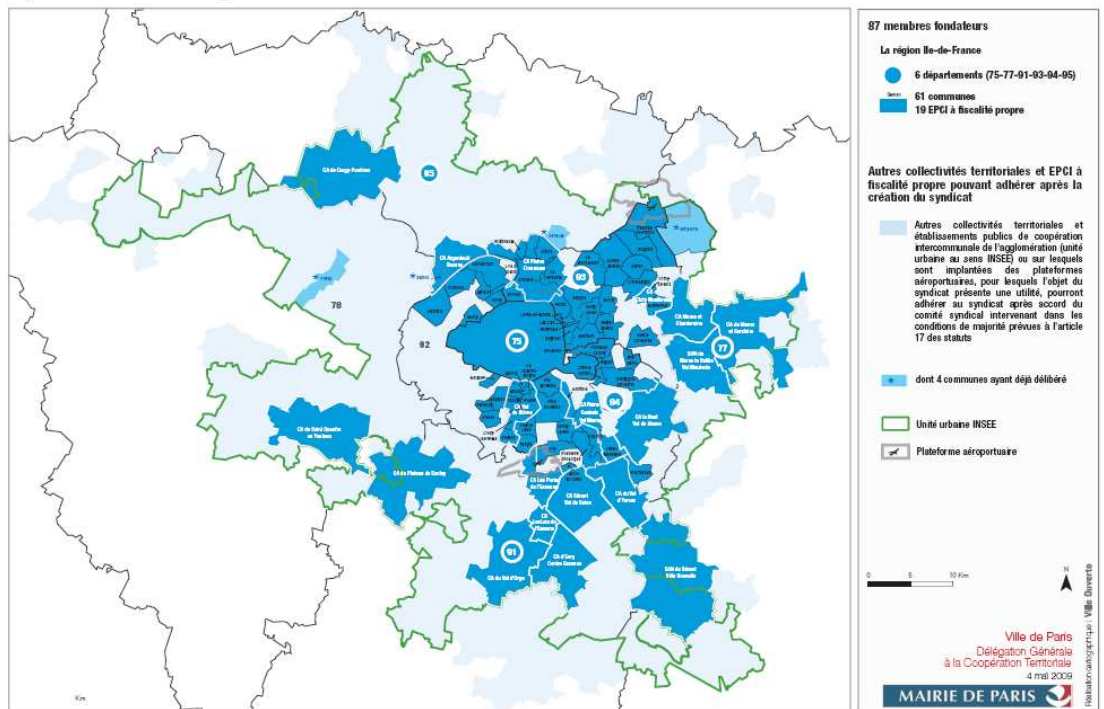
Le **Syndicat Paris Métropole** est un syndicat mixte ouvert qui regroupe la Ville de Paris et plusieurs communes et collectivités territoriales de son agglomération. Gentilly en fait partie.

**Syndicat Paris Métropole : 91 adhérents au 4 mai 2009**

Le **Grand Paris**, projet initié par l'Etat, serait une structure institutionnelle englobant Paris et les communes environnantes. Ses limites administratives et politiques sont encore en débat.

La **Société du Grand Paris** s'occupe principalement des projets d'aménagements et de transports.

Source carte : [www.pierremansat.com](http://www.pierremansat.com)





Plan du projet de métro périphérique du Grand Paris.

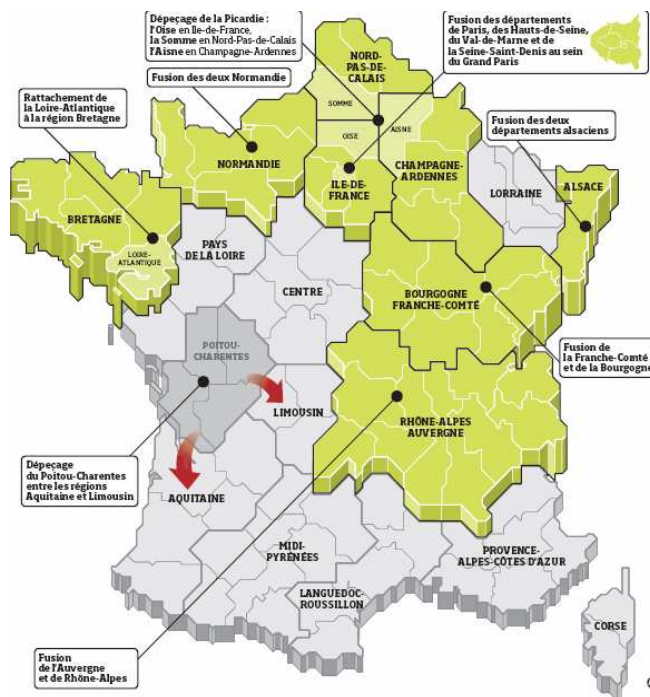
Source : Le Parisien, 21 septembre 2009.  
<http://www.leparisien.fr/transports/projets/paris-le-super-metro-aura-une-quarantaine-de-gares-21-09-2009-646817.php>

**Carte administrative envisagée par le Comité pour la réforme des collectivités locales, dit « Comité Balladur ».**

Le projet conçu par le Comité prévoit la fusion des départements de Paris, des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis au sein du Grand Paris à l'horizon 2014.

Recevant les propositions du Comité Balladur, le président de la République Nicolas Sarkozy a préféré différer le débat sur la proposition de ce Grand Paris, dans l'attente des conclusions d'autres groupes de travail (propositions de Christian Blanc, secrétaire d'Etat chargé du développement de la région capitale, et projets des équipes d'architectes et d'urbanistes dans le cadre de la consultation internationale « Le grand Pari de l'agglomération parisienne »).

Source : recherche internet du 1er octobre 2009. Site du Journal Libération du 25 février 2009  
<http://www.liberation.fr/politiques/0104321653-l-hexagone-version-balladur-se-profile>





## Quelques dates dans la chronologie du « Grand Paris » contemporain, 2005-2009

**Novembre 2005** : émeutes à Clichy-sous-Bois en banlieue est qui s'étendent rapidement à l'agglomération parisienne puis à d'autres zones urbaines « sensibles ».

**Juillet 2006** : mise en place de la Conférence métropolitaine de l'agglomération parisienne sous l'impulsion de Bertrand Delanoë, maire de Paris.

**Octobre 2006** : Publication par la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT) d'un rapport d'expertise sur la Région urbaine de Paris, commandé à un architecte et un économiste

**15 février 2007** : Vote du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France au conseil régional

**Printemps 2007** : Publication de l'ouvrage *Paris / Banlieues, conflits et solidarités, historiographie, anthologie, chronologie 1788-2006*, fruit d'une série de séminaires de recherche initiée par la Ville de Paris en 2003

**Avril 2007** : Le supplément Paris-IDF du Nouvel Observateur fait sa une sur « Paris-banlieues, le divorce »

**Mai 2007** : Le dossier de Courrier International consacre Londres capitale du XXI<sup>e</sup> siècle et se demande si Paris peut « se réveiller et sortir de sa torpeur muséale ». Sans doute, mais « pour cela, il faudrait ouvrir la ville, dans tous les sens du terme ».

**26 Juin 2007** : lors de l'inauguration d'un nouveau satellite à l'aéroport Charles de Gaulle, le Président de la République N. Sarkozy en appelle à « l'organisation des pouvoirs » dans la métropole parisienne. Il déplore que Paris soit « la seule agglomération de France à ne pas avoir de communauté urbaine ».

**15 juillet 2007** : inauguration des Vélib' dans Paris intra-périphérique. Les communes de banlieue sont privées de ce nouveau moyen de transport public. En avril 2009 : 5 stations de vélib à Gentilly.

**17 Septembre 2007** : Lors de l'inauguration de la Cité de l'architecture et du patrimoine, Nicolas Sarkozy souhaite une réflexion sur « un nouveau projet d'aménagement global du Grand Paris » et déclare souhaiter une consultation internationale de recherche et développement sur le sujet, en mobilisant les compétences professionnelles d'une dizaine d'agences d'architecture et d'urbanisme.

**Début 2008** : Lancement de la consultation placée sous l'autorité d'un comité de pilotage composé de l'Etat, de la Ville de Paris, de la Région IDF et de l'Association des maires d'IDF, assisté d'un comité scientifique réunissant 23 personnalités autour de l'architecte Paul Chemetov et du géographe Michel Lussault.

**18 mars 2008** : nomination du secrétaire d'État à la « Région capitale », Christian Blanc.

**4 Juin 2008** : 10 équipes ont été retenues pour travailler sur le projet « Grand Paris de l'agglomération parisienne » à partir de deux chantiers de réflexion : « la métropole du XXI<sup>e</sup> siècle de l'après-Kyoto » et « le diagnostic prospectif de l'agglomération parisienne ».

**25 juin 2008** : Création du syndicat intercommunal « Paris Métropole » initié par le maire de Paris Bertrand Delanoë.

**22 octobre 2008** : Installation du « Comité Balladur » pour la réforme des collectivités locales qui rend son rapport le 25 février 2009.

**17 mars 2009** : Débat public « Le Grand Paris(s) – A la recherche de nouveaux équilibres » à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine au Théâtre de Chaillot.

**29 avril 2009** : Nicolas Sarkozy dévoile le projet du « Grand Paris » lors de l'inauguration de l'exposition « Grand Paris(s) » à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, exposition qui se tiendra jusqu'au 22 novembre 2009.

**14 septembre 2009** : création d'une police d'agglomération parisienne. Les polices des départements de Paris, Hauts-de-Seine, Val-de-Marne, et Seine-Saint-Denis sont sous l'autorité du seul Préfet de Police

**7 octobre 2009** : Adoption en conseil des ministres du projet de loi sur le Grand Paris présenté par Christian Blanc (zones de développement stratégique économique, métro périphérique du Grand Paris, création de la Société du Grand Paris comme maître d'ouvrage...)

**15 octobre 2009** : Installation au Havre, par le Secrétaire d'Etat aux transports, Dominique Bussereau, d'un conseil de coordination interportuaire entre Paris, le Havre et Rouen, et création du Comité de pilotage de la ligne TDV Paris-Normandie par le. Le projet doit concourir à faire du Havre la porte du Grand Paris sur sa façade maritime ; la ligne TGV Paris-Le Havre passera par Nanterre, Mantes et Rouen.

Sur internet : <http://www.legrandparis.culture.gouv.fr/> ; <http://www.pierremansat.com>; [Blog de Philippe Dallier sur le site du Sénat](#) ; [Blog de l'Association GRAND PARIS par Antonio Duarte](#) ; [Blog « Paris est sa banlieue » de Jean-Paul Chapon sur Lemonde.fr](#) ; [Le débat sur "Le Grand Paris des Urbanistes", organisé par l'association Urba+ - réseau de l'Institut d'Urbanisme de Paris](#)